

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance.

Claude FERRON, Roselyne LACOUTURE, Françoise PERIDY, Jean Paul THUBERT, Fanny BOETSCH, David RANGER, Yves GARREAU, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Yves GUILLON, Sophie VERGNAUD, Aurélie BOURREAU, Bernard DAVID, Dominique GUYONNET, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir : Sylvie DENIS, Philippe BONNEAUD, Cécile CERISIER,

Absent :

Suffrages : 19

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance 20h00

## **1 – Rapprochement des communes de Gençay et Saint Maurice La Clouère.**

François BOCK rappelle à l'assemblée l'intention de créer une commune nouvelle entre Gençay et Saint Maurice La Clouère.

Il informe le Conseil Municipal, avoir été invité, à la demande de M. le Maire de Saint Maurice la Clouère, à présenter le projet de rapprochement des deux communes, au conseil municipal de Saint Maurice la Clouère réuni le 1<sup>er</sup> mars dernier.

M. Michel PAIN, maire de Saint Maurice La Clouère est également invité pour la première fois au conseil municipal de Gençay. Il présente personnellement le projet de rapprochement des deux communes.

En remontant dans l'histoire médiévale, Gençay, avec son château, était le centre du pouvoir temporel et Saint Maurice, avec sa collégiale, le centre du pouvoir spirituel. Les choses ont bien sûr évolué mais nos deux bourgs n'ont jamais été aussi proches, non seulement d'un point de vue géographique, mais surtout dans la mentalité de nos habitants respectifs.

Gençay a développé son bourg, ses commerces, fréquentés par les habitants des deux communes en vertu de leur proximité géographique. Saint Maurice la Clouère, par l'importance de son territoire et sa dynamique démographique apporte une vitalité à l'ensemble de notre territoire. Dès 1977 les maires de l'époque, M Henry BERNARD et M Jacques PASCAUD conscients des enjeux communs, créent une zone artisanale grâce à la mise en place d'un syndicat commun.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVM) a permis un développement économique commun des deux communes, une amélioration du cadre de vie de l'ensemble des habitants et la satisfaction des usagers du plan d'eau, de la piscine municipale et des bibliothèques.

Concernant les populations, les familles originaires de Gençay ou de Saint Maurice ont vu naturellement les différentes générations se répartir sur le territoire des deux communes.

La première fusion a été faite par le club de football, précurseur du rapprochement des communes. La fusion permettrait d'obtenir une commune de 3200 habitants, qui deviendrait ainsi la première commune de l'intercommunalité.

Bien entendu, les habitants des deux communes seront consultés, et leur choix respecté.

M. Michel PAIN informe les conseillers que le conseil municipal de Saint Maurice La Clouère a accepté ce projet, lors de la réunion du 1er mars 2018, par vote à bulletin secret (11 voix pour, 1 Abstention).

François BOCK rajoute que les textes prévoient que le rapprochement de communes ne peut avoir lieu durant l'année précédent les élections municipales : la fusion devrait donc être effective

au 31/12/2018, ce qui laisse un délai court au travail sur l'harmonisation fiscale, le personnel et l'organisation administrative issue des deux communes.

Monsieur le Maire de Gençay propose au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet en répondant à la même question posée aux conseillers de Saint Maurice La Clouère :  
« êtes-vous favorables à l'étude d'un rapprochement avec la commune de Saint Maurice La Clouère sous forme de commune nouvelle ? »

Préalablement au vote un tour de table est effectué ; il en ressort les observations suivantes :

- communes proches, manifestations communes, intérêts communs
- importance de l'information des habitants pour éviter l'inquiétude que pourrait avoir une fusion.
- sur les modalités : réunions publiques et consultation électorale ; ce seront les habitants qui décideront.
- Il convient également de rassurer le personnel municipal des deux communes.
- S'il y a fusion, un conseil municipal commun de 34 conseillers cohabitera en attendant l'élection municipale de 2020 qui verra la création d'un conseil unique de 23 conseillers.

François BOCK et Michel PAIN regrettent que le rapprochement n'ait pas été étudié avant la fusion des communautés de communes ; Gençay - Saint Maurice La Clouère serait aujourd'hui le centre de l'intercommunalité du Civraisien en Poitou.

Après un vote à bulletin secret par 18 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal de Gençay donne un avis favorable à l'étude d'un rapprochement avec la commune de Saint Maurice en vue de la création d'une commune nouvelle.

## **2 – Extension du PPI.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des conclusions relatives à l'accident nucléaire survenu à Fukushima au Japon, les services de la protection des populations ont apporté des modifications à leur doctrine de crise.

Le périmètre de sécurité de 5 km autour de la centrale de Civaux est maintenu et la zone de 10 km autour de la centrale (où un maximum d'information est communiqué aux habitants), va être étendue jusqu'à 20 km.

L'est de la commune de Gençay (la Liardière) est incluse dans ce nouveau périmètre, et ce, même si le barycentre de la population de Gençay n'est pas compris dans ce rayon des 20 km autour de la centrale.

Les habitants de Gençay recevront régulièrement des informations de la CLI (Commission Locale d'Information) de la Centrale de Civaux. Les habitants recevront un courrier les invitant à une distribution de comprimés d'iode qu'ils garderont chez eux et qui seront renouvelés tous les 5 ans.

## **3 – Désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).**

L'Agence Technique Départemental (ATD) et Vienne Services ont fusionné pour créer une nouvelle entité nommée l'Agence des Territoires 86 (AT 86).

L'AT 86 invite les communes de la Vienne de se conformer au règlement européen sur la protection des données personnelles qui a été traduit en droit Français et qui entre en vigueur à compter du 25 mai 2018.

L'AT 86 propose pour cette mise en conformité, de mutualiser des personnes ressources, qui au sein de l'agence, assureraient cette nouvelle exigence au profit des communes adhérentes à ce service. La participation financière serait pour Gençay de 1200 € par an.

M. le maire propose dans les premières années, de désigner un pilote en interne, au sein des élus, avec pour mission, de commencer la mise en place de la protection des données.

Après avoir délibéré, le conseil désigne à l'unanimité Mme Sarah COLLOBER, Adjointe au Maire, comme Déléguée à la Protection des Données (DPD), chargée de mettre en œuvre la conformité aux règlements européens sur la protection des données au sein de la commune.

Il est procédé au vote.

Désignation de la déléguée Sarah COLLOBER :19 voix pour.

#### **4 – Règlements intérieurs des bâtiments communaux.**

La commission « logements » a travaillé sur la mise à jour des règlements intérieurs des logements Barrot 1 et 2 ainsi que celui de la Résidence du Parc.

Afin de répondre aux nouvelles normes, le « foyer logement » change de dénomination pour devenir la « Résidence Autonomie ».

Les règlements actualisés sont soumis au vote.

Vote 17 pour et 2 abstentions.

#### **5 – Travaux dans les écoles- Plan de financement modification pour dossier de demande de subvention DSIL**

Sur demande de la Préfecture, la commune de Gençay a modifié le plan de financement des travaux dans les écoles en montants Hors Taxes (HT) et non Toutes Taxes Comprises (TTC).

Le maire présente à l'assemblée le tableau relatif au plan de financement des travaux dans les écoles Hirsch :

DEPENSES			RECETTES		
TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC	AIDES	MONTANT	%
Honoraires maîtrise d'œuvre conception	51 300,00 €	61 560,00 €	DEPARTEMENT DETR	149 958,23 €	16,55%
Honoraires Etude de sol, Contrôle et SPS	14 300,00 €	17 160,00 €	DEPARTEMENT ACTIV3	43 300,00 €	4,78%
Option paysagère ABF – Palissade et portail	15 480,00 €	18 576,00 €	DEPARTEMENT DSIL	306 006,17 €	33,77%
Portique SAS nouvelle garderie	14 105,00 €	16 926,00 €	REGION NOUVELLE-AQUITAINE / ADEM	135 000,00 €	14,90%
Bloc Sanitaire	63 305,00 €	75 966,00 €			
Nouveau Dortoir	94 895,00 €	113 874,00 €	<b>TOTAL AIDES ESPEREES</b>	<b>634 264,40 €</b>	
Préau Cantine	188 300,00 €	225 960,00 €			
Préau Maternelle	44 517,00 €	53 420,40 €			
Coursive école primaire	48 457,00 €	58 148,40 €	AUTOFINANCEMENT	271 827,60 €	30,00%
Rampes PMR	27 020,00 €	32 424,00 €			
Chaufferie – Silo – WC Primaire	89 573,00 €	107 487,60 €			
Chauffage - Régulation - Plomberie - Electricité	254 840,00 €	305 808,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>906 092,00 €</b>	<b>1 087 310,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>906 092,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Le conseil municipal doit délibérer pour valider le financement.

Vote 19 pour.

## **6 – Espace paramédical – demande de subventions**

La commune a déposé une demande de subvention ACTIV 3 (accompagnement des communes et des territoires pour l'investissement dans la Vienne).

Cette aide est versée à hauteur de 80% du prévisionnel des travaux de 434 264,04€ TTC, plafonnée à 44 600€.

La demande est soumise à délibération du conseil.

Vote19 pour

## **7 –Participation citoyenne**

M. le Maire informe la Conseil que la Gendarmerie Nationale envisage de mettre en place sur les communes desservies par la Communauté de Brigade de La Villedieu-Gençay, une opération baptisée « Participation citoyenne ».

Il s'agit d'inviter chaque citoyen à être vigilant, à avoir un œil attentif sur ce qui se passe dans sa rue, dans son quartier, à recréer là où il n'existe plus, du lien entre les voisins. Il s'agit aussi de pouvoir transmettre toute information susceptible d'éviter des actes d'atteinte aux biens et notamment les cambriolages, en informant un référent de quartier qui sera en lien direct avec la Gendarmerie Nationale, seule force de sécurité autorisée à intervenir en ce domaine.

Voix 16 pour, 3 abstentions

## **8 – Informations diverses**

### **○ Informations budgétaires**

M. le Maire présente un tableau reprenant les éléments du compte administratif sur les cinq derniers exercices et mettant en avant les variations de certaines lignes. Ce tableau reflète la bonne santé financière de la commune qui a maintenu un équilibre malgré plusieurs années de baisse des dotations générales de fonctionnement que nous avons subies.

Le budget 2018 sera voté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**○** Le Championnat de France des élus de VTT et course à pied se déroulera aux Iles de Payré les 6,7 et 8 avril 2018. Les conseillers sont invités à participer.

**○** Suite à l'épisode neigeux, des infiltrations de neige glacée extrêmement fine ont provoqué des dégâts importants dans deux classes de l'école primaire. De la neige s'est glissée, sous l'effet d'un vent du nord particulièrement puissant, entre les tuiles des classes CM1-CM2. La neige s'est accumulée sur l'isolation en laine de roche. Elle est restée toute la soirée, toute la nuit et toute la journée du lendemain sous forme de neige et s'est mise à fondre en fin d'après midi, lorsque les températures sont repassées au dessus de 0°C. En sus de l'inondation provoquée par cette fonte de neige, les faux plafonds qui venaient juste d'être remplacés l'été dernier ont été endommagés par l'eau.

Un devis a été demandé à titre d'information, pour protéger les toits par des films placés entre la charpente et la couverture en tuile. L'estimation des travaux s'élèverait à 10 000 €.

Devant le prix élevé de ces travaux et le phénomène exceptionnellement rare d'infiltration de neige glacée extrêmement fine et poussée par un fort vent du nord, les avis pour envisager ce type de travaux restent partagés. Les travaux seront réalisés lors des prochaines vacances scolaires.

**○** Habitat de la Vienne a sollicité la commune pour la création de logements « séniors » : logements de plain -pied équipés aux normes PMR et conçus selon les normes RT 2012; Il est proposé de créer ces logements sur le site de l'ancienne gendarmerie.

L'acquisition de la parcelle de M.POIRAULT et du terrain et de la maison de M.COLASSON (qui s'est manifesté vendeur auprès de la commune) pourrait permettre l'implantation de 4 maisons neuves supplémentaires et 2 logements existants, ainsi que la création d'une sortie sur la route de du 8 mai 1945.

Une étude est en cours.

- Information de l'Académie de Poitiers : en l'absence de position commune des conseils des écoles maternelles et primaires, l'Education Nationale a décidé du maintien de la semaine de 4 jours et demi.

## **9 – Questions diverses**

Mme Fabienne ROUSSEAU GILLES regrette qu'une photo publiée dans le bulletin municipal au sujet des voitures stationnant sur les trottoirs ait été prise dans sa rue.

M. le maire répond que l'article du bulletin est un rappel sur les incivilités de stationnement et que les trottoirs ne sont pas des parkings. Mme Sarah COLLOBER, Adjointe au Maire, chargée de l'élaboration du bulletin municipal et qui habite également dans cette même rue, précise que la photo a été prise de manière opportune et qu'il n'est pas possible de lire le numéro d'immatriculation du véhicule.

Monsieur GUYONNET demande la position du Conseil Départemental sur la prochaine limitation à 80 km /h.

François Bock répond que le conseil départemental n'est pas favorable à cette limitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 00.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 29 mars 2018 à 20h00.

Sophie VERGNAUD